

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PARIS DE LA RÉPUBLIQUE
Roubaix-Tourcoing, 211, rue de Valenciennes, 211. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ANNONCES : La ligne, 25 c. — Réclames : 25 c. — Fautes diverses, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Commerce, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 18 MAI 1884

LA RÉVISION

M. Jules Ferry, avec sa réforme constitutionnelle, met en train une série de propositions plus ou moins connues qu'il lui sera difficile de ne pas laisser discuter ; il émet bien des imaginations. S'il espère finir promptement le débat et restreindre à son gré l'initiative de tous les réformateurs que son exemple aura enhardis, il se trompe. Son erreur est d'autant plus grande que le projet de révision qu'il a élaboré ne paraît bon ou suffisant à personne.

Est-ce que déjà on ne suspecte pas M. Jules Ferry de ne présenter à la Chambre son projet que dans des conditions où il est d'avance certain de le faire repousser par le Sénat ? Est-ce que déjà les radicaux n'attribuent pas à M. Jules Ferry la pensée de provoquer au palais Bourbon et au palais du Luxembourg un conflit parlementaire qui le forcerait, selon son secret désir, à écarter pour un temps indéfini la question ? On peut donc supposer que la querelle sera vive et même longue, à moins que M. Jules Ferry, par une ruse bien ourdie, ne suscite une proposition qui accorde le Sénat et la Chambre, pour la plus grande gloire de la République.

Innocemment ou non, M. Jules Ferry promet ainsi à la République, à la France, une période d'agitation profonde. Il sera responsable de tout trouble dont l'une et l'autre souffriront. Car ne sait-il pas qu'en proposant une révision quelconque des lois constitutionnelles, il reconnaît lui-même, au nom de son gouvernement, la nécessité de réviser la Constitution en tout ou en partie ? Et peut-il ignorer que, consacrer par cette proposition le principe de toutes celles que les radicaux méditent également, c'est autoriser les radicaux à tous les genres de demandes qu'ils ont préparés dans le même sens ?

Vainement déclarera-t-il que leur demande de révision totale est une folie. Ils lui répondront qu'ils ont pour eux la logique aussi bien que la métaphysique du parti. Retourner et remanier sans cesse la Constitution selon les volontés du suffrage universel, c'est un sentiment on ne peut plus républicain, un acte on ne peut plus démocratique. Jérôme Paturot, électeur et législateur, a bien le droit de se refaire sans cesse une république meilleure, jusqu'à ce qu'il ait épuisé toute la possibilité de l'idéal.

Nul doute qu'il ne soit pénible à un peuple de vivre sous le régime d'un tel changement, dans un état qui serait perpétuellement instable. Mais quoi ! n'est-ce pas la règle républicaine ? Et si le tempérament de la France, son naturel déjà trop mobile, son cœur déjà trop inconstant lui rendent encore plus redoutable ou plus insupportable cette facilité de réorganiser sans cesse sa république, pourquoi lui garder une constitution républicaine ?

La demande d'une révision totale inquiète ou irrite M. Jules Ferry. Soit. Mais il n'a qu'à s'en plaindre à son parti. N'est-ce pas M. Jules Ferry qui refusa solennellement la sanction de son vote aux lois constitutionnelles de 1875, ou niant que l'Assemblée qui les établissait eût aucun pouvoir constituant ? N'est-ce pas M. Gambetta qui suppliait ses amis de le voter à titre provisoire, en leur murmurant à l'oreille que, devenus les maîtres de la République, ils auraient le loisir souverain de les modifier dans le sens de leurs doctrines et de leurs traditions ? Et combien n'en pourrait-on pas citer encore qui ont annoncé leur violence et ferme intention de corriger complètement, un jour, ces lois constitutionnelles de 1875 qu'ils jugeaient si monarchiques par leur origine ou par leur esprit ?

M. Jules Ferry ne saurait donc s'étonner que, restés fidèles à leur opinion d'alors, ces républicains prétendent maintenant refondre la Constitution tout entière. Il aura beau vouloir les en dissuader. Dit-il leur prouver demain qu'il est opportun de ne pas tenter cette révision totale, leur sagesse ne durera pas. Tot ou tard, il en sera fatalement de la révision comme il en a été de l'amnistie : l'amnistie partielle n'a servi que de préparation à l'amnistie plénière.

AUGUSTE BOCHER.

On avait cru généralement qu'après l'heureuse conclusion du traité de Tien-Tsin, M. Jules Ferry pourrait réduire dans une notable proportion les crédits qu'il se propose de demander à la Chambre, dès la rentrée du Parlement, pour l'expédition du Tonkin. Or, le chiffre de 40 millions, précédemment fixé, sera à peu près intégralement maintenu. Il résulte de cette décision que ces crédits, ainsi que nous le supposions d'ailleurs, et contrairement aux engagements pris par

le cabinet, sont bien destinés à couvrir des dépenses déjà faites ou engagées.

LA RÉVISION

Voici le jugement de M. de Rochefort sur le projet de révision constitutionnelle qu'on attribue à M. Jules Ferry : « Ferry a inventé cette révision funambulesque de la Constitution uniquement parce qu'il a une peur atroce que la Constitution ne soit révisée. »

M. Amagat vient de publier, dans la *Revue des Deux Mondes*, une étude sur « M. Gambetta et son rôle politique. » C'est une critique sévère et même cruelle qui fait pousser, ce matin, des cris de fureur à tous les anciens familiers de M. Gambetta. Ils ne peuvent pardonner à M. Amagat, malgré son républicanisme, les vérités dont il accable le mémoire de leur « grand ministre. »

REVUE DE LA PRESSE

Kraszewski.
Le retentissant procès de Leipzig, auquel M. de Bismarck imprime un caractère si particulier, vient de mettre en relief la haute personnalité du célèbre écrivain polonais Kraszewski.

L'événement trace de ce patriote une esquisse qu'on ne lira pas sans intérêt : Joseph-Ignace Kraszewski est né à Varsovie, le 26 juillet 1812. Après de brillantes études au collège de Wilna, il entreprit, pour compléter son éducation, une série de voyages à Pétersbourg, et revint dans sa patrie que pour vivre à la campagne, loin de tout mouvement politique. Après les révolutions et les désastres de la Pologne, les patriotes, ayant perdu toute espérance immédiate, s'étaient réfugiés dans un travail de réveil moral, entretenaient, malgré la rigueur de la censure russe, le patriotisme par leurs écrits. Ces tentatives n'étaient point sans succès, mais, grâce au roman, dont la forme est anecdotique et fantasmatique, les écrivains polonais parvinrent à déjouer la surveillance de leurs oppresseurs, et à entretenir le feu sacré dans l'âme de leurs compatriotes. C'est ce que fit longtemps, du fond de sa retraite, le courageux vieillard qu'on accuse en ce moment de haute trahison.

Cependant, en 1870, il entra à Varsovie, où il prit la direction du journal la *Gazeta Polska*, dans lequel il soutint énergiquement les droits de la Pologne et, lors des manifestations de 1881, le gouvernement russe le nomma parmi les membres de la commission que, dans son trouble, il chargea de rétablir l'ordre de la main dans la sécurité dans Varsovie. Deux ans plus tard, le 17 juillet, il fut nommé, par le Sénat, dans lequel il soutint énergiquement les droits de la Pologne et, lors des manifestations de 1881, le gouvernement russe le nomma parmi les membres de la commission que, dans son trouble, il chargea de rétablir l'ordre de la main dans la sécurité dans Varsovie. Deux ans plus tard, le 17 juillet, il fut nommé, par le Sénat, dans lequel il soutint énergiquement les droits de la Pologne et, lors des manifestations de 1881, le gouvernement russe le nomma parmi les membres de la commission que, dans son trouble, il chargea de rétablir l'ordre de la main dans la sécurité dans Varsovie.

En ce qui concerne la question égyptienne, le gouvernement de la République française adhère à la proposition du cabinet de la reine et enverra deux représentants à la conférence de Londres.

Union des femmes de France.
L'Union des femmes de France, dans une réunion tenue dans la soirée, a émis un vœu favorable à la proposition de M. Fabre, qu'une fête annuelle nationale soit instituée en l'honneur de Jeanne d'Arc, le 13 mai ou le 30 mai, anniversaire de sa mort. De nombreux journaux de toute nuance ont accueilli chaudement la proposition de M. Fabre.

L'Union de M. Fabre est de proposer aux députés de Meur-et-Moselle ou plutôt Jeanne d'Arc, aux députés du Loiret ou Jeanne d'Arc ou Jeanne d'Arc mourut, de signer avec lui sa proposition, de façon à ce qu'elle soit déposée sur le bureau de la Chambre le 30 mai, anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc.

La conférence.
La question des points à débattre et à retrancher par les confères se résumait en trois : la France offre au renoncement à sa prétention de limiter les attributions des plénipotentiaires à la question financière ; la France n'a pas à se préoccuper de ce qu'elle ne peut pas donner ; la France n'a pas à se préoccuper de ce qu'elle ne peut pas donner.

Arrivée d'un mandarin chinois.
Aujourd'hui est arrivé à Paris, venant de Toulon, Do-Hue-Phuoc, mandarin de première classe, préfet de trois provinces et chevalier de la Légion d'Honneur.

Ce haut personnage du Céleste-Empire vient en France, accompagné de son fils, âgé de seize ans, qui va terminer ses études au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Le-Hue-Phuoc serait chargé d'une mission officielle auprès du cabinet français.

L'affaire de Port-Breton.
Nous n'en avons pas encore fini avec l'affaire de Port-Breton.

Le marquis de Rays, MM. de Puydt et Pasquier viennent de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la Cour de cassation, mercredi dernier, les condamnations prononcées contre eux par la huitième chambre du tribunal correctionnel.

Il est probable que M. Sautin, ex-réacteur de la Nouvelle-France, dont le poëne a cependant été réduit de deux ans à six mois de prison, suivra leur exemple.

Un drame à Nancy.
Un drame étonnant s'est passé à Saint-Nicolas-de-Port, près Nancy. Quatre enfants jouaient sur les bords du canal de Moulin, lorsque le plus jeune,

un jour se releva la nation polonaise ne s'est pas démenté un seul instant ; sa muse est la douleur, et il bñit l'oppression qui purifie l'âme des vrais patriotes et les prépare dignement aux grands desseins qu'il lit dans l'avenir pour sa chère Pologne.

Combat de la canonnière le « Mousqueton » dans le canal des Rapides (8 mars 1884)

Le dernier courrier de la Cochinchine nous apporte le récit suivant qui fait le plus grand honneur au courage et à l'habileté de nos marins :

Pendant les opérations préliminaires qui ont amené la chute de Bac-Ninh, le général de Négrer, établi au Sept-Pagodes, donna l'ordre à la canonnière-canonnière le *Mousqueton*, commandée par le lieutenant de vaisseau Fortin, de pousser une reconnaissance dans le canal des Rapides pour étudier les défenses, batteries et barrages qui avaient été, disait-on, élevés au village de Chi, point désigné pour la jonction des deux bras d'eau.

Le *Mousqueton* s'engagea dans le canal et, défiant à toute vapeur, atteignit le village, surprenant les Chinois par son audace. Ceux-ci, au nombre de 5,000 environ, occupaient une série d'ouvrages établis sur la berge sur un parcours de deux kilomètres ; à la remonte, la canonnière fut assaillie par un feu assez nourri, mais les Chinois, ne s'attendant pas et le temps de prendre leurs dispositions de combat ; aussi leurs pertes ont-elles été assez considérables ; mais à la descente, après de longues et fatigantes manœuvres, ils ont regu la canonnière par un feu des plus violents.

C'est à ce moment que le *Mousqueton* a été criblé de balles et de projectiles, tirés presque à bout portant. Sur son objectif de trente hommes, son indécision à 45 mètres, un second maître, un matelot-annoncier et un Annamite blessés. Sans les plaques d'abri installées pour protéger l'équipage et les chaînes qui couvraient la hotte, les pertes eussent été très considérables, exposés qu'était la canonnière au feu roulant des Chinois. Ceux-ci ont eu une centaine d'hommes hors de combat.

Toutes les parties du bâtiment portèrent des traces des projectiles, le mât à été presque coupé, le pavillon lacéré, même la chaumière du commandant a été atteinte et le mobilier détruit.

La reconnaissance avait réussi malgré la résistance de l'ennemi, les difficultés de navigation dans un cours d'eau étroit, peu profond, à coudes brusques où le moindre échouage eût mis le navire dans une position très critique.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 17 mai.
La session législative.

On croit généralement que la session ordinaire des Chambres sera close dans la seconde quinzaine de juillet, après la réunion du Congrès et le vote du projet sur le recrutement.

En ce qui concerne la question égyptienne, le gouvernement de la République française adhère à la proposition du cabinet de la reine et enverra deux représentants à la conférence de Londres.

Clôture du Congrès catholique.
Ce soir, au lieu de la séance de clôture du congrès catholique, sous la présidence de Mgr Belouino, qui a prononcé une touchante allocution.

M. Keller a fait, aux applaudissements de la salle entière, un remarquable discours sur la solution des questions sociales.

En ce qui concerne la question égyptienne, le gouvernement de la République française adhère à la proposition du cabinet de la reine et enverra deux représentants à la conférence de Londres.

Union des femmes de France.
L'Union des femmes de France, dans une réunion tenue dans la soirée, a émis un vœu favorable à la proposition de M. Fabre, qu'une fête annuelle nationale soit instituée en l'honneur de Jeanne d'Arc, le 13 mai ou le 30 mai, anniversaire de sa mort.

De nombreux journaux de toute nuance ont accueilli chaudement la proposition de M. Fabre.

L'Union de M. Fabre est de proposer aux députés de Meur-et-Moselle ou plutôt Jeanne d'Arc, aux députés du Loiret ou Jeanne d'Arc ou Jeanne d'Arc mourut, de signer avec lui sa proposition, de façon à ce qu'elle soit déposée sur le bureau de la Chambre le 30 mai, anniversaire de la mort de Jeanne d'Arc.

La conférence.
La question des points à débattre et à retrancher par les confères se résumait en trois : la France offre au renoncement à sa prétention de limiter les attributions des plénipotentiaires à la question financière ; la France n'a pas à se préoccuper de ce qu'elle ne peut pas donner ; la France n'a pas à se préoccuper de ce qu'elle ne peut pas donner.

Arrivée d'un mandarin chinois.
Aujourd'hui est arrivé à Paris, venant de Toulon, Do-Hue-Phuoc, mandarin de première classe, préfet de trois provinces et chevalier de la Légion d'Honneur.

Ce haut personnage du Céleste-Empire vient en France, accompagné de son fils, âgé de seize ans, qui va terminer ses études au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Le-Hue-Phuoc serait chargé d'une mission officielle auprès du cabinet français.

L'affaire de Port-Breton.
Nous n'en avons pas encore fini avec l'affaire de Port-Breton.

Le marquis de Rays, MM. de Puydt et Pasquier viennent de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la Cour de cassation, mercredi dernier, les condamnations prononcées contre eux par la huitième chambre du tribunal correctionnel.

Il est probable que M. Sautin, ex-réacteur de la Nouvelle-France, dont le poëne a cependant été réduit de deux ans à six mois de prison, suivra leur exemple.

Un drame à Nancy.
Un drame étonnant s'est passé à Saint-Nicolas-de-Port, près Nancy. Quatre enfants jouaient sur les bords du canal de Moulin, lorsque le plus jeune,

Victor Blanchet, âgé de 3 ans, glissa et disparut dans l'eau. Son frère Emile, âgé de sept ans, voulut le saisir, mais fut entraîné par le courant. La mère des enfants accourut aussitôt. La malheureuse femme venait de manger, elle était dans un état de faiblesse très avancé. Elle disparut également. Ses recherches actives, on a trouvé seulement l'enfant, mais mort. Le père, ouvrant des saillies, âgé de quarante-deux ans, resta avec deux enfants en bas âge.

Madagascar

Une dépêche de Toulon, en date d'aujourd'hui, annonce que le transport Scorf part pour Madagascar avec 115 hommes d'équipage et 302 militaires.

Mort d'un centenaire.
On annonce la mort, aux environs de Gulezoo (Pologne prussienne), du colonel Malzewski, âgé d'un peu plus de cent ans, et qui fut une existence des plus accidentées. Né en 1784, il fit ses études à l'École militaire de Berlin et servit dans l'armée prussienne. Fait prisonnier à la bataille d'Iéna, il se fit amputer de l'armée française, prit part à toutes les campagnes du premier empire, suivit Napoléon à l'île d'Élé et de retour avec lui en France, après Waterloo, il se retira dans son pays, mais, lors de la révolution de 1830, il entra dans l'armée polonaise, fut fait prisonnier et envoyé en Sibirie. Il y fut détenu pendant quarante-sept ans, et ce n'est que depuis 1879 qu'il était rentré dans son pays natal.

Le krach de New-York.
Aujourd'hui le marché s'est ouvert avec une meilleure animation. Les cours sont montés de 1/2 à 3/4 pour cent, mais ils ont ensuite baissé de 1/4 à 1/2.

Les lois politico-scolaires.
Dans la séance de la Chambre des députés de ce jour, M. Wintzinger, chef du centre catholique, développe une proposition tendant à opérer la révision organique des lois politico-scolaires.

Le ministre des cultes répond que le gouvernement maintient ses opinions et continue à poursuivre l'œuvre de la loi adoptée l'an dernier, il établit une base sur laquelle on pourra arriver à conclure une entente plus étendue.

Le ministre ajoute que le gouvernement est tout disposé à prendre encore d'autres mesures dans le sens le plus conciliant, dès qu'il aura des garanties lui permettant de croire qu'il pourra ainsi arriver à un résultat tangible.

La Chambre repousse l'amendement Wintzinger par appel nominal à la majorité de 163 voix contre 116.

La santé du roi d'Espagne.
Les accès de fièvre tierce dont le roi souffert ces derniers temps ont disparu. Le bruit d'hôpital ou autres symptômes inquiétants sont donc démentés tout formellement. Le roi reprend chaque jour ses forces.

Suez.
Le *Natal des Messageries Maritimes*, apportant les dépêches de l'Inde, du Japon, est arrivé à Suez hier avec 1271 balles de soie, 1279 colis divers et un numéraire de 23,680 fr.

Expédition anglaise en Egypte.
La *Gazette de St-James* annonce que le gouvernement, après avoir discuté la question, a résolu de préparer presque immédiatement une expédition pour l'Egypte. Les mesures seront prises pour envoyer des troupes bien avant le mois d'octobre, aussitôt que la crue du Nil permettra le passage de petits transports à vapeur, c'est-à-dire vers la fin de juillet.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

NOTRE Avenir COMMERCIAL AU TONKIN.
Un traité récent nous assure le protectorat du Tonkin et de l'Annam et ouvre au commerce français trois provinces chinoises.

Cette fois, le gouvernement français table sur une situation absolument meilleure et il n'est pas le maître d'aujourd'hui au Tonkin ; le régime économique qui lui paraît le plus favorable.

Il n'a même pas, dans la circonstance, à chercher une assimilation quelconque entre le système à appliquer et celui qui existe dans d'autres colonies ; ce système, en effet, par suite du rétablissement des droits de douane à la Guadeloupe, n'est même plus uniforme.

Si nous n'avions pas la foi la plus entière dans les doctrines que nous avons toujours défendues, nous dirions au gouvernement : « Jamais situation ne fut plus propice ; vous vous trouvez en présence d'un état de choses tout nouveau, vous voyez que notre commerce avec nos colonies, grâce au régime actuellement en vigueur, subit une déperdition constante, en bien ; faites une expérience, l'occasion est belle. »

Mais nous ne voulons pas poser la question en ces termes ; ce n'est pas une expérience qui il faut faire au Tonkin ; il faut que le gouvernement profite des expériences antérieures.

L'industrie et le commerce demandent aujourd'hui :

1^o Qu'on arrête immédiatement le régime économique de ce pays ; condition indispensable pour que notre commerce et notre industrie puissent dès à présent se mettre à l'œuvre ;

2^o Que le Tonkin soit, au point de vue du régime douanier, assimilé à la France ; qu'aucun droit d'entrée ne puisse être établi sur les produits français ;

3^o Qu'on profite de l'enseignement du passé, et qu'on évite les surprises du genre de celles que nous a réservées le sénatus-consulte de 1866 qui régit nos autres colonies.

Franchement, est-ce trop demander ? Et ironisons, de guidé de cœur, compromettre les avantages que le traité de Tien-Tsin, qui est le prix de notre sang, réserve à notre commerce ?

Et maintenant, si le nous reste plus qu'à soulaiter à son succès ; si l'Angleterre n'ont ni aucun obstacle à nos succès, c'est qu'elles espèrent bien en avoir

le premier profit en inondant le Tonkin de leurs produits. Qu'on lise la note suivante, qu'a publiée, à ce sujet, le *Matin*, et qu'on profite de l'avertissement qu'elle renferme :

« L'œuvre de la pacification militaire et diplomatique est aujourd'hui terminée au Tonkin. Le commerce va commencer. Par le traité de Tientsin, toute la frontière de Chine, depuis Lao-Kai, sur le fleuve Rouge, jusqu'à Pa-Kai, sur la mer, en passant au nord de Cao-Bang et de Lang-Son, est librement ouverte au trafic et au transit des produits, avec le droit, pour les deux nations contractantes, d'établir des tarifs de douane. Il y aura là, pour les capitales françaises, une perspective d'affaires qui ne pourront être que rémunératrices si on profite à temps des ressources de tout genre que possède le Tonkin, et, en même temps, un débouché illimité pour nos marchandises. Nous allons voir comment la France et les Français sauront tirer parti de tous les avantages que nous concède le traité. En attendant, les étrangers ne perdent pas leur temps. Le *Matin* n'a cessé de jouer, aujourd'hui, entre Paris d'une part, Francfort, Anvers, New-York et Londres, d'autre part. Toutes les maisons de commerce étrangères sont en branle, comprenant bien l'avantage qu'auront sur les autres les premiers arrivés dans tous les pays peuplés ; les indigènes sont routiniers. Une fois ceux du Tonkin habitués à certains produits étrangers, il ne sera pas facile de leur glisser les ouvrages de nos manufactures. Nous appelons sur ce sujet l'attention de tous les intéressés. Il ne faut pas que le fruit des victoires militaires et diplomatiques de la France soit recueilli par d'autres. »

AFFAIRES MILITAIRES

Un moment où les hommes des classes 1872 et 1873 appartenant à l'armée territoriale vont être appelés à nos drapeaux pour accomplir un période d'instruction de 13 jours, nous croyons utile de leur rappeler quelques-unes des prescriptions ministérielles qui les concernent et de leur donner quelques conseils auxquels ils feront bien de se conformer.

Tous ont passé déjà par le régiment ; ils comprendront par conséquent l'intérêt qu'il y a pour eux à apporter des effets de linge et chaussure en bon état ; une indemnité de 4 fr. leur est allouée, au reste, pour les désintéresser de l'usage de leurs effets.

Nous sommes à une époque où les journées, les matines surtout sont froides et pluvieuses. Il est indispensable que les hommes arrivent munis de deux chemises d'un coton, d'un gilet de laine et d'une paire de souliers ou de bottes susceptibles de faire un bon service pendant quinze jours.

Tous les hommes, sous peine d'encourir une punition de prison et d'être gardés au corps après le départ de leurs camarades, doivent arriver exactement au jour et à l'heure portés sur la feuille spéciale de leur livret, et munis de leur livret. Avant de rejoindre, les hommes doivent se faire couper les cheveux à l'ordonnance.

Les hommes qui seraient malades au moment de la convocation doivent en informer sans délai le chef de la brigade de gendarmerie dans le ressort de laquelle ils sont domiciliés et lui adresser un certificat de visite médicale, délivré soit par un médecin militaire, soit par un médecin civil ; dans ce dernier cas, le certificat doit être visé par le maire de la commune et mentionner l'impossibilité où s'est trouvé l'homme d'aller se faire visiter par un médecin militaire.

Ceux qui se croiraient dans le cas d'être réformés doivent également en aviser le gendarme sans attendre le moment des convocations.

Il pourra être distribué des effets d'habillement dans des modèles réglementaires aux hommes qui consentiront à en verser la valeur au Trésor, au prix de la nomenclature du service de l'habillement. Ces effets demeureront leur propriété et seront emportés par eux après la période d'exercices.

Les hommes qui apporteraient des effets militaires de même nature que ceux qui sont distribués au corps, en état convenable et susceptibles d'être conservés pendant la période d'instruction recevront, au départ, 1 fr. par capote, 1 fr. par pantalon et 0,25 c. par képi. Cette indemnité est indépendante de celle de 4 fr. dont il est question ci-dessus.

CHRONIQUE LOCALS

ROUBAIX
Le CONSEIL MUNICIPAL. — M. Léon Allart, ancien maire de Roubaix, a procédé aujourd'hui, à onze heures, à l'installation du nouveau conseil municipal.

La présidence a été donnée à M. Martel-Delsperre, doyen d'âge.

Le conseil a d'abord élu M. Alfred Reboux, secrétaire ; puis il a nommé M. Julien Lagache, maire ; M. Alexandre Vinchon, premier adjoint ; M. Alexandre Faidherbe, deuxième adjoint ; M. J.-B. Pennel-Wattinne, troisième adjoint et M. Paul Watine, cinquième adjoint.

Nous donnerons dans la petite édition du *Journal de Roubaix*, qui paraît lundi matin, un compte-rendu complet de la séance.

La mairie nous communique l'avis suivant : L'administration municipale recevra, demain lundi, à 10 heures, le personnel des services de la ville.

Exposition Meissonnier à Paris. — Le *Figaro* annonçant que M. Meissonnier exposera ses œuvres à l'Hôtel de la Ville, à partir du 22 mai, en donne la liste complète. Nous y relevons ce qui suit :

M^{me} Leferre (de Roubaix), Cavalier Louis XIII, Antibes ; Antibes (deux vues).

Concours colombophiles. — Un grand concours de pigeons organisé par la société le *Ballon*, établi à chez Mme veuve Tanchoux-Parrot, à Housieux, hamau de des Ballons, aura lieu le 28 juin, sur Colosa, Espagne. Mise en panier, le 23.

Les prix, dont le montant consistait en deux garnitures de cheminée en marbre, valeur 250 fr.

La mise est de 16 francs par pigeon, dont 4 francs pour tous les frais. Poulx uniques à 1 franc. Poulx facultatives à 5, 10, 25 et 50 francs.

Pour le concours qui sera donné par la société le *Pigeon voyageur*, établie chez M. Ernest Herme, rue du Fontenay, le 22 mai prochain, se sera à voie égale.

Un noyé. — Samedi, vers quatre heures après-midi, le jeune Charles Dhannens, âgé de 14 ans, qui faisait une partie de barquette sur le canal avec un autre gamine de son âge, est tombé à l'eau près de la passerelle du Hautin, en voulant reprendre sa rame qu'il avait laissée échapper. Aux cris de son camarade, plusieurs personnes sont accourues, parmi lesquelles deux se sont jetées à l'eau et ont procédé pendant plus d'un quart d'heure à des recherches qui restèrent malheureusement sans résultat. Ce n'est que plus d'une heure après, qu'un batelier parvint, au moyen d'un crochet, à ramener le cadavre, qui a été transporté chez les parents, rue Bernard, 42.

Éphéméride de la charité roubaissienne. — 18 mai 1871. — Autorisation sur requête accordée par le évêché de Tournai à Sœur Marie Desombes, prieuse, et aux religieuses de l'Hôpital St-Etienne de Roubaix d'entretenir un maison convalescent en fond 10 verges 82 pieds située sur la place dudit Roubaix et tenue du marquisat, aboutissant de l'axe à l'extrémité des heures d'Antoinette Charrier, d'autre côté à l'héritage du chanoine Philippe Dominique Delcœur et de l'autre côté à la place de Koubais (Archives de Roubaix, G. 287 p. 31.)

TOURCOING
Nous apprenons que M. Fourré, membre correspondant de la société protectrice des animaux, vient de signaler au comité les agents Bayart et Plachy pour leur empressement à réprimer les mauvais traitements.

La nuit dernière des voleurs se sont introduits au moyen d'escalade et d'effraction dans l'établissement de MM. Choquel, fabricants de tapis, rue de Lille et sont emparés de 25 kilos de cuir à courroies.

La police fait une enquête.

Le nommé Alphonse Plesant, âgé de 33 ans, n° à Luzz (Belgique) a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

LILLE
Conseil municipal de Lille. — Dimanche, à eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, l'installation du nouveau conseil et la nomination de l'administration municipale.

On a élu : M. Gory Legrand, maire ; MM. Rigaut, Meunier, Viollette, Bouché, Gavelle, Canisise, Basquin, Dutillieu, adjoints.

M. Bonduel, secrétaire.

Armée territoriale. — Dimanche, commença la première période de manœuvres d'été de l'armée territoriale. Sont appelés les classes de 1872-73.

La Société des anciens sous-officiers. — A l'occasion de la nouvelle installation de la Société des anciens sous-officiers de Lille, au Café français, Grande-Place, un punch sera offert aux membres d'honneur et honoraires, le 22 mai 1884, à 8 heures du soir.

A cette occasion, la Société invitera un sous-officier de chaque corps de la garnison pour assister à cette réunion.

La Société quittera son ancien local café Delcœur, et viendra en corps, musique en tête, au Café français, le 22 dudit mois, à sept heures du soir.

Réunion des sociétés. — A 4 heures, au café Delcœur, où un café sera pris pour remercier l'ancien propriétaire, du dévouement qu'il a eu pour la société.

Le chemin de fer du Nord et les ouvriers agricoles. — Pour répondre aux vœux émis par plusieurs conseils généraux, la Compagnie du Nord a décidé de s'occuper, à titre d'essai, d'une réduction de 50 0/0 sur le prix de transport des ouvriers agricoles, à l'époque des récoltes et des grands travaux de culture, à la condition que le parcours à effectuer sur ses lignes soit d'au moins 150 kilomètres.